

# Bulletin d'inscription séminaire ICH Ouest

Valant convention simplifiée auprès du Cnam Pays de la Loire  
N° SIRET 32439762900118 - N° organisme de formation 52440210544 - code APE 8542Z

# le cnam ich ouest

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Fonction \_\_\_\_\_  
Organisme/entreprise \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_  
Email \_\_\_\_\_

## Inscription au séminaire

- Participera à l'ensemble du séminaire de l'ICH Ouest (17 et 18 novembre 2022)  
 Participera uniquement à la première journée (17 novembre 2022) :  
"Journée d'actualités".  
 Participera uniquement à la deuxième journée (18 novembre 2022) :  
"L'ensemble immobilier : la réponse aux enjeux des territoires (densité, mixité, usages)".

## Demande d'information

- Ne peut pas participer au séminaire mais souhaite être invité(e) personnellement à l'occasion des prochaines journées organisées par l'ICH Ouest  
 Souhaite recevoir une documentation complète sur les formations dispensées dans le cadre de l'institut

## Modalités de règlement (uniquement pour le séminaire)

### DROITS D'INSCRIPTION TARIF NORMAL

390 euros\* par participant et par journée \_\_\_\_\_ journée(s) x 390 euros\* = \_\_\_\_\_ euros

650 euros\* par participant pour les 2 journées \_\_\_\_\_ forfait(s) x 650 euros\* = \_\_\_\_\_ euros

### DROITS D'INSCRIPTION TARIF PRÉFÉRENTIEL

(réservé aux élèves inscrits aux cours de l'ICH Ouest pour l'année 2022-2023, aux médiateurs de la Cami, aux membres de la RICS sur présentation d'un justificatif)

175 euros\* par participant et par journée \_\_\_\_\_ journée(s) x 175 euros\* = \_\_\_\_\_ euros

300 euros\* par participant pour les 2 journées \_\_\_\_\_ forfait(s) x 300 euros\* = \_\_\_\_\_ euros

\* montant forfaitaire exonéré de TVA - déjeuner inclus

Montant total \_\_\_\_\_ euros

- Vous trouverez ci-joint un chèque ou un avis de virement d'un montant de \_\_\_\_\_ euros couvrant l'ensemble des frais du séminaire. Le chèque est à libeller à l'ordre du **Cnam des Pays de la Loire - Association de gestion**.  
Le virement est à effectuer sur l'**IBAN : FR76 3004 7141 2200 0273 1160 158**

- L'inscription sera prise en charge par :

organisme\* \_\_\_\_\_

adresse \_\_\_\_\_

qui règlera dès réception de la facture

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Nom et qualité du signataire \_\_\_\_\_

\* Si prise en charge par un Opco, n'oubliez pas de leur transmettre votre souhait de participer à ce séminaire.

Cachet et signature obligatoires

**CE BULLETIN D'INSCRIPTION EST À RETOURNER AVANT LE 28 OCTOBRE 2022.** Le nombre de participants est limité. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. Pour toute annulation adressée moins de 20 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dus. • Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne. • Dans le cas d'une annulation d'un stage acheté par une personne physique, cette dernière dispose d'un délai de rétractation de 10 jours (après l'envoi de son inscription). • En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté. • En fonction de la formation un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action.